

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUE DE PRESSE

Togo. Les autorités doivent s'abstenir de tout recours injustifié ou excessif à la force lors des manifestations de l'opposition

- **L'opposition appelle à un rassemblement pacifique aujourd'hui et demain**
- **Au moins deux morts, plusieurs personnes blessées par les forces de sécurité lors des manifestations du mois dernier**
- **28 personnes condamnées à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à 60 mois**

Les forces de sécurité au Togo doivent protéger le droit à la liberté de rassemblement pacifique et s'abstenir de recourir à une force injustifiée ou excessive contre les manifestants, a déclaré Amnesty International alors que l'opposition prévoit un rassemblement aujourd'hui et demain sur tout le territoire national.

Des manifestations ont été violemment réprimées le 19 août dernier à Lomé la capitale, et dans les villes de Sokodé, Anié (centre) et Kara (nord), faisant au moins deux morts parmi les manifestants, dont un par balle. Les forces de sécurité ont tiré sur la foule avec des fusils à pompe et utilisé des grenades lacrymogènes et des canons à eau pour disperser les manifestants. Ce qui a entraîné la chute de certains dans les canaux situés au bord de la route. Plusieurs personnes, dont des membres des forces de sécurité, ont été blessées. A Sokodé, des manifestants ont brûlé les bureaux dans des bâtiments publics et plusieurs véhicules, et dérobé des armes et des munitions.

« La brutalité indiscriminée des forces de sécurité à l'encontre des manifestants montre le peu de valeur qu'elles accordent au droit à la vie et à l'intégrité physique. Cet usage excessif de la force doit faire l'objet d'une enquête indépendante, impartiale et efficace pour rendre justice aux blessés et aux familles des personnes ayant perdu la vie, » a déclaré François Patuel, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International.

« Les manifestants ayant fait usage de violence doivent être présentés devant la justice dans le cadre d'un procès équitable et être protégés de tout mauvais traitement. Les autorités doivent s'assurer que la justice ne sera pas instrumentalisée à des fins politiques en incriminant des personnes ayant seulement exercé leur droit à la manifestation pacifique. »

Suite à ces manifestations, au moins 66 personnes ont été arrêtées, dont le Secrétaire général du Parti national panafricain (PNP, opposition). Elles ont été accusées de rébellion, destruction volontaire, voie de fait, violences envers les représentants de l'autorité publique, trouble aggravé à l'ordre public et vol aggravé. Au cours de leur procès le 29 août, 28 d'entre elles ont été condamnées à des peines allant jusqu'à 60 mois de prison ferme.

Des responsables du Parti national panafricain (PNP, opposition) ont déclaré à Amnesty International avoir reçu des menaces de mort suite à ces manifestations, y compris par des personnes en tenue civile qui se sont rendues à leur domicile. A Sokodé, des maisons sont perquisitionnées par des militaires sans mandat.

Allégations de mauvais traitements

Plusieurs personnes arrêtées à Kara et Lomé ont déclaré à Amnesty International avoir reçu des coups et des insultes de la part des forces de sécurité pendant leur détention. L'un d'entre eux a témoigné :

« J'ai reçu des coups partout lorsque les forces de sécurité m'ont mis dans la voiture. Arrivé au Service de Recherches et d'Investigation, c'était encore pire avec le comité d'accueil dont les éléments m'ont beaucoup frappé. Certains m'ont donné des gifles, d'autres utilisaient les bâtons et les cordelettes. Actuellement, j'ai mal partout. J'ai les yeux rouges, des bleus au dos et sur la cuisse et des plaies au front et au dos. »

L'opposition déclare avoir informé le ministre de la Décentralisation de l'organisation de la manifestation pacifique du 19 août dernier dans cinq villes du pays. Le ministre a suggéré un changement de l'itinéraire pour la ville de Lomé, arguant que les manifestations pourraient perturber les activités économiques et la situation sécuritaire des localités concernées.

Lors d'une conférence de presse organisée conjointement avec le Ministère de la Sécurité, le ministre de la Décentralisation a indiqué que les forces de l'ordre disperseraient toute manifestation sur les lieux prévus initialement par les organisateurs.

Le 29 août, le ministre de la Décentralisation a exhorté les partis politiques à ne plus organiser de manifestations les jours ouvrables.

*Pour en savoir plus, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Dakar, Sénégal : [+221 77 658 62 27](tel:+221776586227) ou [+221 33 869 82 31](tel:+221338698231);
Courriel : sadibou.marong@amnesty.org
Twitter : [@amnestyWaro](https://twitter.com/amnestyWaro)*

Sadibou MARONG

Regional Media Manager

Amnesty International West and Central Africa Office
Immeuble Seydi Djamil, 3e étage
Avenue Cheikh Anta Diop x 3 rue Leo Frobenus
P.O. Box 47582
Dakar, Senegal
Tel direct: [+221 33 869 82 31](tel:+221338698231)
Fax: 221 33 864 26 64
Mob: 221 77 658 62 27
Email: sadibou.marong@amnesty.org
Skype: sadiboumarone
Twitter : [@Cheikhsadbu](https://twitter.com/Cheikhsadbu)

<https://www.amnesty.org>